



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100

11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Le Mercredi 04 Mars 2026 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Délibération N°2026-01**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 26 Février 2026,

MATIERE : FINANCES  
LOCALES  
SOUS-MATIERE :  
DECISIONS  
BUDGETAIRES

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

**EXCUSES** : Mme Monique CARPENTIER, M. Francis MUZAS.

OBJET : CONSTAT DU  
COMPTE DE GESTION  
2025 – CCAS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean TIRAND.

Monsieur le Président du CCAS rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif CCAS de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le compte de gestion CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ampliation faite le :

**06 MARS 2026**

Certifié exécutoire par réception  
en Préfecture le :

**05 MARS 2026**

Et par publication le :

**06 MARS 2026**

Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 04 Mars 2026



Le Président,

Patrick MAUGARD

